

À renvoyer pour le 15 novembre 2021 au plus tard à:  
Sylvia Lehnen – Email: [Sylvia.Lehnen@uliege.be](mailto:Sylvia.Lehnen@uliege.be)

À compléter en MAJUSCULES (un formulaire par personne)

Nom : .....

Prénom : .....

Qualité/fonction : .....

TVA : .....

Adresse : .....

.....

.....

Boite palais : .....

Localité : .....

.....

Code postal : .....

Tél. : .....

Fax : .....

E-mail : .....

Participe au colloque « Questions choisies en droit de la sécurité sociale » et verse la somme de :

90€ TVAC

60€ TVAC pour les avocats stagiaires sur le compte de la CUP: BE39 3400 0962 0519 avec la mention « Colloque du 25 novembre + nom du participant »

10€ TVAC pour l'envoi de l'ouvrage

Je suis magistrat

Date : .....

Signature :

L'enregistrement de ces données par la Commission Université-Palais au sein de la Faculté de droit de l'Université de Liège, représentée pour les inscriptions à Liège, par Me Véronique d'Huart, responsable de leur traitement, est effectué en vue du contrôle de l'accès aux conférences, envoi et suivi des commandes d'ouvrages, facturation, envoi d'informations promotionnelles sur les conférences. Ces données seront conservées durant 6 ans à dater du dernier contact avec la CUP. Elles seront traitées sur la base de l'exécution contractuelle. Conformément aux dispositions du RGPD (UE 2016/679), vous pouvez exercer vos droits relatifs à ces données à caractère personnel (droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la limitation, d'opposition et à la portabilité) en contactant la CUP ou le Délégué à la protection des données de l'Université de Liège ([dpo@uliege.be](mailto:dpo@uliege.be)). Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be>, [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)).

### Date

Jeudi 25 novembre, de 13h30 à 17h30

### Lieu

Domaine du Sart-Tilman, faculté de droit de l'Université de Liège, auditorio de Méan, Place des Orateurs, 3  
4000 Liège

### Formation permanente

AVOCATS.BE: 4 points

### Inscriptions

- 90€
  - 60€ (avocats stagiaires)
  - Inscription gratuite sans l'ouvrage
- Le prix comprend l'ouvrage édité par Anthemis qui sera remis aux participants le jour du colloque ainsi que la pause-café. Il ne comprend pas l'envoi de l'ouvrage (10€) à ceux qui n'en prennent pas possession le jour du colloque.

**Attention : ce colloque n'est pas inclus dans le prix de l'abonnement 2021 au cycle de la CUP.**

L'Institut de formation judiciaire prend en charge les frais des magistrats **effectivement présents**.

Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

### Contact

Université de Liège,  
Quartier Agora, place des Orateurs, 3  
4000 Liège  
Secrétariat: Mme Sylvia Lehnen  
04 366 91 14 - [Sylvia.Lehnen@uliege.be](mailto:Sylvia.Lehnen@uliege.be)  
Secrétariat général : Me Véronique d'Huart  
04 366 30 26 - [V.dHuart@uliege.be](mailto:V.dHuart@uliege.be)



Commission Université-Palais  
Université de Liège

# Questions choisies en droit de la sécurité sociale

Jeudi **25 novembre 2021**  
Université de Liège  
de 13h30 à 17h30

Sous la direction de **Quentin Detienne**,  
professeur à l'Université de Liège et  
**Hugo Mormont**, président de chambre  
à la cour du travail de Liège,  
professeur invité à l'Université de Liège



# Questions choisies en droit de la sécurité sociale

Jeudi 25 novembre 2021  
Université de Liège  
de 13h30 à 17h30

Dans la lignée de ses précédents colloques quadriennaux, la section de droit social de la Commission Université-Palais consacrera l'après-midi du 25 novembre 2021 à des **questions choisies en droit de la sécurité sociale**.

Seront ainsi examinées dans le premier volet du colloque une série de **problématiques propres à certaines branches de la sécurité sociale**, qu'elles soient d'actualité ou plus rétrospectives. Il en ira ainsi de l'indemnisation dans le régime des accidents du travail, tant dans le secteur privé que public, du droit au respect de la vie privée des usagers des C.P.A.S. et des pensions complémentaires des salariés.

Dans un second volet seront abordées des **questions plus transversales**, c'est-à-dire communes à plusieurs branches de la sécurité sociale voire à l'ensemble de celles-ci. Il en ira ainsi de certaines questions relatives à l'application de «la charte» de l'assuré social et de la portée du droit constitutionnel à la sécurité sociale.

Le colloque, complété par l'ouvrage riche d'une dizaine de contributions émanant d'auteurs d'horizons variés, est le fruit des travaux de la section droit social de la CUP et offre **l'aperçu d'un droit de la sécurité sociale toujours en mouvement**.

## Programme

Sous la direction de **Quentin Detienne**, professeur à l'ULiège et **Hugo Mormont**, président de chambre à la cour du travail de Liège, professeur invité à l'ULiège

13:30

Accueil

14:00

**Introduction**

14:15

**L'indemnisation de l'incapacité de travail dans le régime des accidents du travail : quelle (I)égalité pour les travailleurs du secteur privé et du secteur public ?**

**Simon Palate**, avocat au barreau de Namur

14:45

**Le droit au respect de la vie privée des demandeurs et des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale : quel équilibre pour quelle(s) ingérence(s) ?**

**Camille Lanssens**, aspirante FNRS - Centre de droit public et social de l'ULB

15:15

**Pension complémentaire du travailleur salarié : des principes et deux cas pratiques (licenciement et information erronée)**

**Simon Pâques**, avocat au barreau de Liège

15:45

Pause

16:15

**Questions choisies relatives à la charte de l'assuré social**

**Steve Gilson**, avocat au barreau de Namur, maître de conférences à l'UCLouvain, chargé de cours à l'ICHEC, juge suppléant au tribunal du travail de Liège, division de Namur, **Zoé Trusgnach**, avocate au barreau de Namur et **France Lambinet**, avocate au barreau de Namur, assistante à l'ULB

16:45

**Le droit constitutionnel à la sécurité sociale : un principe de *standstill* et quoi d'autre ?**

**Denis Barth**, avocat au barreau d'Eupen, juge suppléant au tribunal du travail d'Eupen

17:30

Fin du colloque

**L'ouvrage comportera en outre les contributions suivantes :**

**Quelques points d'attention relatifs à la réglementation des allocations aux personnes handicapées**

**Julien Bartholomé**, juge au tribunal du travail du Hainaut

**Les réductions fédérales de cotisations sociales pour les premiers engagements, communément appelés tax-shift**

**Thierry Zuinen**, avocat au barreau de Charleroi

**L'exonération fiscale et sociale organisée par la loi du 18 juillet 2018 : étude théorique et pratique de sa problématique du point de vue du statut social des travailleurs indépendants**

**Vincent Franquet**, expert-juriste du statut social des travailleurs indépendants

**« Vous êtes sûr(e) qu'on est compétents, Maître ? » Juridictions du travail et responsabilité des organismes de sécurité sociale**

**Katrin Stangherlin**, conseillère à la cour du travail de Liège

